NOTES ET DISCUSSIONS

I

ANNALISTIQUE ET FASTES : L'HISTOIRE D'UNE INVENTION ?

par Jean-Claude RICHARD
Professeur émérite de l'Université de Paris IV

A propos de : Fabio MORA, *Fasti e schemi cronologici. La riorganizzazione annalistica del passato remoto romano* (Historia Einzelschriften 125) : Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1999, 425 pages.

Confronté au témoignage des *Fastes consulaires*, l'historien des temps proto-républicains ne peut échapper à des sentiments contradictoires. S'il prend en compte les travaux des médiévistes, il sera conduit à s'interroger sur la présence, tout au long de cette liste, de certains gentilices. A tout le moins il se dira que l'usage de l'*adrogatio* et d'autres formes d'adoption ne suffit pas à expliquer ce phénomène et il en viendra à nourrir des doutes sur la validité de ces *Fastes* en leur partie la plus ancienne. En même temps, au vu du *lapis Satricanus*, il devra convenir que l'un des noms les plus suspects de cette période était porté, dans le Latium du V^e^ siècle, par un personnage assez important pour que son souvenir soit passé à la postérité. D'où une situation inconfortable pour beaucoup, même si la tendance est depuis un demi-siècle à professer l'authenticité globale de cette liste pour les temps obscurs.

De manière plus drastique encore que le sous-titre ne le laisse prévoir, cette confiance « raisonnée » est mise à mal dans le livre de F. MORA. Sa démarche peut se résumer comme suit. Alors que la critique des *Fastes* affectait jusqu'ici la partie de ce document antérieure à 366, l'auteur la radicalise puisqu'il la prolonge jusqu'à l'époque de la deuxième guerre punique. D'autre part, là où ses prédécesseurs se focalisaient sur les interpolations et autres formes de manipulation, non sans tenir pour authentique une part substantielle des noms venus jusqu'à nous, il étend son travail de mise en question à l'agencement de cette liste dont l'emploi récurrent de certains procédés dénonce, comme nous le verrons, le caractère artificiel à ses yeux. Puisque ces particularités sont perceptibles dans les trois-quarts de ce document, il y reconnaît autant d'indices d'une fabrication et d'une fixation tardives qui infirment selon lui l'hypothèse de *Fastes* construits à partir d'un matériel recueilli année par année.

Il admet toutefois que le besoin d'un état nominatif des ex-magistrats put se faire sentir à partir de la *lex Ovinia* qui modifia le recrutement du Sénat ou de la censure d'Ap. Claudius. Il n'exclut pas non plus la possibilité que, pour les besoins de la *lectio* de 312, ce document ait été restitué jusqu'en 366 et qu'il ait même été tenu à jour par la suite. Mais, même dans cette hypothèse, le répertoire des noms ainsi obtenu ignorait l'ordre des temps. F. MORA considère en effet qu'au moins jusqu'à l'époque de la guerre contre Pyrrhus, la composante chronologique tint une

place des plus réduites dans les préoccupations de l'élite romaine lorsqu'elle se penchait sur le passé de la Ville. Qui plus est, cette liste n'était pas à l'abri des falsifications.

Il fallut attendre Timée et les synchronismes qu'il établit entre l'histoire de Rome et celle de la Sicile (p. 133) pour que la situation se modifiât. Or l'écho de certains de ces synchronismes est perceptible dans la chronologie de Fabius Pictor telle qu'elle est reconstituée dans ce livre. D'autre part, lorsque celui-ci entreprit de rédiger son œuvre, une liste des magistrats que Rome s'était donnés depuis la première guerre punique était devenue disponible, au moins à l'état d'ébauche. De même, une fois que la *lex Villia annalis* fut entrée en vigueur, Rome ne put se passer d'un état nominatif de toutes les carrières en cours. Toutes les conditions étaient réunies pour que les annalistes élaborent *ab origine* les *Fastes* des diverses magistratures!

Pour apprécier l'apport de Fabius Pictor et de Cincius Alimentus, F. MORA part des trois constatations que voici. On sait d'une part que la durée de l'époque royale varie selon les annalistes qui n'adoptaient pas une seule et même date pour la fondation de Rome. C'est ainsi par exemple que le premier d'entre eux optait pour 747 et Cincius Alimentus pour 728. Celui-ci avait donc retouché la chronologie de son prédécesseur établie sur la base d'un comput par générations de 40 ans. D'autre part, il est possible de mettre en évidence dans la vulgate des temps proto-républicains et même à date plus récente (III^e^ siècle) une structuration en vertu de laquelle les événements marquants sont séparés par des intervalles de 40, 20, 10 ou même 5 ans, et une autre dans laquelle ceux-ci se ramènent à 33 ans réduits, selon les cas, à des périodes de 8, 17 ou 25 ans. Sur cette base une première conclusion se dessine : puisque l'une de ces périodisations semble porter la marque de Fabius Pictor, la vraisemblance invite à mettre l'autre au compte de Cincius Alimentus. Tout se passe enfin comme si la première servait à interpréter l'histoire intérieure de Rome en termes de concorde et d'évolution régulière, et comme si la seconde mettait au contraire l'accent sur la lutte des ordres envisagée dans ses aspects les plus conflictuels. C'est dire que pour F. MORA, les différences de périodisation et d'orientation conjuguent si bien leurs effets chez nos deux annalistes qu'ils s'opposeraient sur presque tout : institution et mode d'élection des tribuns de la plèbe, création de la censure et du tribunat consulaire, place et nombre des années d'anarchie, établissement du consulat comme magistrature mixte, etc.

Mais il y a plus important. Par désir d'établir un synchronisme entre « révolution » romaine et « révolution » athénienne, Fabius Pictor aurait été conduit à anticiper les débuts de la République, qu'il date de 507, d'environ 35 ans. Après d'autres en effet, F. MORA considère que le nouveau régime naquit dans les années 470, consécutivement à la défaite des Étrusques au large de Cumes. En s'écartant de cette chronologie qui porte sans doute la marque de Timée, Fabius Pictor se serait trouvé dans l'obligation de créer de toutes pièces les éponymes des années qu'il ajoutait au nouveau régime. A cette fin, il dut forger de nouveaux consulats, des tribunats consulaires et, dans l'intervalle, le second décemvirat. Vingt paires de consuls auraient été ainsi interpolées en tête des *Fastes* où elles couvriraient la période qui s'acheva avec la catastrophe du Crémère. Quant aux collèges de *tr. mil. c. p.*, ils auraient été introduits à partir de 418. Les années d'anarchie enfin se situeraient en 387-383.

Mais nos motifs de scepticisme ne sauraient se limiter à ces manipulations et aux périodes qu'elles affectent. Aux yeux de l'auteur en effet, c'est dans leur tota-

lité que les *Fastes* antérieurs à 366 abondent en particularités qui invitent à y reconnaître une création *ex nihilo* pour tout un groupe de noms, un produit modelé sur la liste de temps plus récents pour les autres. L'analyse de ces particularités (itérations simples ou « répétées » d'une magistrature, présence à des dates voisines d'un même couple de consuls ou, dans un collège de tribuns consulaires, de deux représentants d'une même *gens*, jeu des prénoms dans le rappel des filiations, mention de consuls ou de *tr. mil. c. p.* portant au Ve siècle un gentilice exclusivement plébéien après 366, etc.) apporte la quasi-certitude que ce document traduit la volonté d'ajouter l'éclat des temps héroïques aux familles les plus en vue de la *nobilitas*. Qui plus est, F. MORA le croit tout aussi suspect pour l'époque comprise entre les lois Licinio-Sextiennes et la censure d'Ap. Claudius et même après cette date : en plein IIe siècle encore on peut suivre dans cette liste l'effet des périodisations que nous avons vues à l'œuvre dans sa première partie... D'où la conclusion de la p. 84 : « ... quasi il 40 % dei consoli d'epoca pienamente storica appare inseriti in schemi cronologici piuttosto significativi ».

Une constatation d'un autre ordre vient renforcer, selon F. MORA, ces premiers résultats. Et de fait, elle donne à son argumentation un tour décisif. Conduite jusqu'à la veille du Ier siècle av. J.-C., l'étude attentive des *Fastes consulaires* amène à isoler dans cette liste un noyau d'une quinzaine de *gentes* qui, de siècle en siècle, s'y taillent la part du lion, et y sont en quelque sorte surreprésentées pendant les 150 premières années de la République. Cette continuité tiendrait à des raisons dans lesquelles l'historiographie fait plus que le disputer à l'histoire. Il se trouve en effet que ces familles jouent un rôle déterminant pendant la deuxième guerre punique et/ou dans les années 200 à 150, c'est-à-dire à l'époque des premiers annalistes. Pareille coïncidence n'est pas l'effet du hasard : c'est l'appartenance de leurs « descendants » à cette élite qui ouvre rétrospectivement aux « ancêtres » de ses membres les *Fastes consulaires* de la période antérieure à 366. Tout se passe donc comme si, pour l'essentiel, la paternité de cette liste dans son état originel revenait à Fabius Pictor. A l'appui de son point de vue, l'auteur produit une deuxième constatation. Elle a trait à d'autres familles qui, après s'être illustrées au temps de la première guerre punique, connaissent alors une éclipse : ou bien elles sont pratiquement tenues à l'écart de ces promotions (cf. les *Marcii* qui doivent se satisfaire de la figure inquiétante de Coriolan) ou bien elles n'en bénéficient que chichement (cf. le cas des *Atilii*).

L'analyse des *Fastes* tant des censeurs que des dictateurs, comme celle des *Fastes triomphaux* ne remet pas en cause les résultats déjà obtenus. F. MORA souligne à juste titre que, dans le principe, ces listes consacrent une élite de figures de proue dont les carrières évoquent ou égalent ce qui est le *cursus* idéal : consulats répétés, dictature, censure, célébration d'un triomphe et, dans le meilleur des cas, accès à la dignité de *princeps senatus*. En règle générale, les falsifications qui les entachent tendent à mettre en relief le *cognomen* plus que le gentilice dans un cadre qui est celui d'une compétition électorale serrée entre prétendants à la magistrature suprême.

Les *Fastes* des autres magistratures portent eux aussi la marque d'interventions qui, pour certaines, se seraient prolongées, selon F. MORA, parfois jusqu'à une date tardive... Reste la liste des *tr. pl.* (nous reviendrons plus tard sur le cas des édiles). En dépit des lacunes que l'on sait, son étude mettrait en évidence l'apport des premiers annalistes, mais aussi celui de leurs successeurs parmi lesquels Cn. Gellius se voit imputer de lourdes responsabilités. L'analyse achemine le lecteur à la conclusion que voici : la présence d'un gentilice dans la première partie de

cette liste n'a pas pour objet de compenser un silence ou un oubli; elle ne vise pas à conférer par anticipation des lettres d'ancienneté, donc de noblesse, à des familles plébéiennes qui tiennent une place de choix dans les années 200, sans bénéficier pour autant d'une promotion rétrospective dans la série des consulats de l'époque héroïque (Aelii, Marcii, Caecilii). Plusieurs noms de cette partie de la liste nous reportent au dernier siècle de la République et sont ceux de familles qui émergeaient à peine de l'obscurité. Elles ne pouvaient prétendre, dans le meilleur des cas, qu'à un « strapontin » dans les *Fastes* tribuniciens des temps reculés.

Si, dans son état le plus ancien, la liste des consuls — comme, sans doute, celles des autres magistrats — remonte à Fabius Pictor, un processus de révision, qui commence avec Cincius Alimentus, l'affecta tout au long des deux siècles qui suivirent. La main de certains annalistes s'y laisserait identifier avec certitude ou avec un haut degré de probabilité, si bien que dans deux de ses substantiels *Appendices* (*Fasti cronologici; Fasti prosopografici*), F. MORA réussit le tour de force de rendre à chacun son dû dans l'élaboration de chaque carrière. Il va de soi que ces modifications étaient le plus souvent ponctuelles : cf. le cas des 2 *cursus* de *cos. VI* (V^e^-IV^e^ siècle) et des 6 *cursus* de *tr. mil. c. p. VI* ou *VII* qui, à l'initiative sans doute d'un contemporain de Marius, se seraient enrichis au moins d'une unité.

Reste que, dès les années 150, les *Fastes consulaires* ne se prêtent plus à l'interpolation en des temps reculés de figures nouvelles, sauf à multiplier, au-delà de toute vraisemblance, le nombre des *suffecti* ou celui des tribuns consulaires qui s'accommodait plus facilement de manipulations. L'exemple des années qui suivirent la destruction de Carthage aurait ici valeur de preuve. Elles se différencient des périodes précédentes en ce que le pourcentage des *gentes* nouvellement représentées passe de 21 % à 46 %, tandis que celui dont le nom revenait régulièrement avant cette coupure tombe de 44 % à 32 %. Sans nier que ces chiffres reflètent un élargissement du personnel politique, l'auteur considère qu'ils en majorent l'ampleur dans la mesure où la nouveauté de ces noms tiendrait prioritairement au fait qu'il n'était plus possible de leur conférer une ancienneté rétrospective. L'essentiel est pourtant que, sous la forme où ils nous sont parvenus, ces *Fastes* se caractérisent par une homogénéité qui invite à y reconnaître une main conciliatrice et unificatrice, celle de P. Mucius Scaevola qui, dans les années 120, sut harmoniser des traditions souvent divergentes. Ils affichent pourtant çà et là quelques particularités que F. MORA croit devoir dater du I^er^ siècle finissant : il fait donc sienne l'hypothèse d'une révision finale imputable à Verrius Flaccus.

Tel quel, ce document ne mérite donc aucune confiance dans sa partie prétendument antérieur à 366. Les noms et, compte tenu des périodisations que l'on sait, les dates sont autant de faux. Pour la période qui suit, le problème se pose en des termes légèrement différents : les soupçons doivent ici se concentrer sur la chronologie plus que sur les gentilices. Distinguer pour cette partie de la liste le bon grain de l'ivraie n'est pas chose facile. Le critère de la proximité par rapport à la première guerre punique, voire par rapport à la venue de Pyrrhus en Italie est en définitive le plus sûr : plus on se rapproche de cette période, plus le témoignage des *Fastes* est digne de foi ; plus on s'en éloigne vers le haut, plus leur contenu est « prevalentemente ricostrutto » (p. 133). Il faut attendre la deuxième guerre punique pour que l'authenticité globale de la liste puisse être admise.

Telle est la substance d'un livre dérangeant, provoquant, souvent excessif, mais qui donne toujours à réfléchir. Sa richesse foisonnante appelait la rédaction d'un *index* qui aurait aidé le lecteur à s'orienter dans cette kyrielle de recherches en

paternité et de familles éclatées : les 35 pages de tableaux, les 80 pages d'appendices et les 36 pages de diagrammes ne sauraient le remplacer.

L'ouvrage procède au départ d'une problématique qui n'est pas neuve : même s'il a été élaboré sur des bases et avec une méthode différentes, il n'est pas sans évoquer celui de J. M. NAP (*Die römische Republik um das Jahr 225 v. Chr., ihre damalige Politik, Gesetze und Legenden*, 1935) aux yeux de qui toute la légende historique de Rome, y compris pour le IV^e^ siècle, s'était constituée vers 225. Mais l'apport de F. MORA est considérable et découle d'une approche centrée sur la mise en évidence de périodisations passées inaperçues jusqu'à lui. Toutefois la recherche et l'usage qu'il en fait soulève des questions de fond. De ce que son lecteur est pratiquement tenu d'avoir une calculette à proximité de la main, s'ensuit-il que, dans l'établissement de leurs *Fastes*, Fabius Pictor et Cincius Alimentus aient procédé à grand renfort d'abaques ? Ce que nous savons de leur façon de travailler se réduit au témoignage de Denys d'Halicarnasse (*A.R.* 1, 6, 2) selon lequel ils « retraçaient sommairement (κεφαλαίωδως) l'époque ancienne qui avait suivi la fondation de la cité », c'est-à-dire, selon l'interprétation la mieux reçue des derniers mots, les temps républicains jusqu'à la première guerre punique. Et de fait, parmi les fragments de leur œuvre venus jusqu'à nous, ceux qui ont trait à cette période sont respectivement au nombre de 8 sur 26 et de 2 sur 13 (M. CHASSIGNET, *L'annalistique romaine*, 1, *Les annales des pontifes, l'annalistique ancienne*). En quoi la place et la durée du tribunat consulaire ou la signification des années d'anarchie pouvaient-elles intéresser l'opinion politique du monde grec ? Faut-il considérer que Cincius Alimentus déjà dut sacrifier à des exigences de *retractatio* ? Si oui, comment expliquer que sa périodisation coïncide avec celle de son prédécesseur en ce qui concerne deux épisodes décisifs de la geste des *Fabii*, la catastrophe du Crémère et la traversée de la forêt ciminienne : chez Cincius en effet, chacun de ces événements clôt une tranche de 33 ans, alors que chez Fabius Pictor, il avait le même rôle dans un comput par ensembles de 40 ans.

D'autre part la recherche des périodisations ne va pas sans quelques coups de pouce (il est par exemple des intervalles décennaux qui comptent 11 ans : cf. l'épisode du Crémère chez Fabius Pictor), sans décalages dans les séries de consulats ou de tribunats consulaires censés se correspondre terme à terme à 20, 30, 40, etc., années de distance. A quoi l'on ajoutera un certain nombre de corps étrangers aux séries ainsi obtenues au sein d'une même famille : ils sont assez nombreux pour faire problème... Il est vrai que, confronté à la nécessité de dater la chute prochaine de l'empire « antichrétien », JURIEU notera dans le beau livre II de *L'accomplissement des prophéties* (1686) que « dans les prophéties, les périodes s'enjambent souvent les uns sur les autres », que « le nombre rond et déterminé » signifie « un nombre indéterminé » et qu'« une petite exception ne détruit pas la règle ». Or tout décryptage tient par certains côtés de la prophétie *ex eventu*, et le livre de F. MORA est une tentative de décryptage.

S'il est vrai d'autre part, comme l'auteur le professe, que les *Fastes* sont le produit d'une création continuée qui s'étend sur deux siècles d'annalistique, il est clair que, dès les années 170, les interventions de ses représentants eurent pour principal résultat celui d'étoffer des *cursus* déjà substantiels dans le cas des figures de proue. Aussi ceux-ci évoquent-ils, dans l'appendice II où ils sont regroupés dans leur forme définitive et avec indication de l'origine présumée des divers apports, autant de millefeuilles ou de stratigraphies. Le lecteur n'aura ici que l'embarras du choix. Prenons par exemple le cas, au IV^e^ siècle, de M. Popillius Laenas et la reconstitution de sa carrière telle qu'on la lit p. 348. La tradition relative à

l'édilité curule qu'il aurait exercée en 364, puis en 357 (?) est présentée comme « postérieure aux Gracques ». Son premier consulat porterait la marque d'une autre tradition remontant à Cincius Alimentus mais revue à date récente ; le second renverrait à Fabius Pictor, le troisième « peut-être à Cincius » qui aurait crédité Popillius d'un triomphe fictif célébré la même année. Quant au quatrième, il découlerait d'un ajustement rendu nécessaire par la chronologie varronienne dont les effets se font aussi sentir dans une version relative au second.

Les raisons invoquées pour rendre compte des interpolations dont les *Fastes* antérieurs à 366 firent l'objet sont en général tout aussi litigieuses. Comment penser par exemple que la présence de L. Iunius Brutus parmi les consuls de l'an 1 puisse s'expliquer par la sympathie que Fabius Pictor aurait éprouvée pour L. Iunius Pullus, *cos.* 249, et pour son fils ? Présentée comme la moins improbable de toutes, cette hypothèse est en réalité plus improbable que celle d'une manipulation imputable à un pontife plébéien des années 300-250 où le nom des *Iunii* brilla de mille feux.

Que dire encore du syllogisme suivant sinon qu'il vaut son pesant d'or ? P. Valérius Volusi f. Poplicola est une création de Cn. Gellius (*sic*). Or Volusus est proche de Volero. Donc L. Publilius L. f. Voler. n. Philo Vulscus, *tr. mil. c. p.* 400, et Volero Publilius P. f. Voler. n. Philo, *tr. mil. c. p.* 399, doivent vraisemblablement leur existence au même annaliste. Il ne reste au lecteur qu'à s'incliner, non sans toutefois s'étonner que l'hypothèse d'une paternité gellienne ne vaille pas pour Volero Publilius, *tr. pl.* 472-471, dont le nom reste attaché aux luttes de la plèbe et qui serait une création de Cincius Alimentus. Comment admettre enfin que les *Iulii Iulli* des temps héroïques, parce que certains portent le prénom de Vopiscus, constituent autant de clones du Vopiscus Caesar de Cic., *Phil.* 11, 11, bref que leur insertion dans les *Fastes* proto-républicains ne soit pas antérieure à la mort de César ?

Sur trois points importants enfin, l'enquête de F. MORA aboutit à des conclusions neuves mais criticables et, pour deux d'entre elles, condamnables. Elles ont respectivement trait au tribunat consulaire, à l'édilité plébéienne et à la présence, dans les *Fastes* pré-Licinio-Sextiens, d'un groupe de *gentes* dites légendaires, donc fictives. Même si, dans le principe, l'« invention » du tribunat consulaire procède — curieusement — de la « tradition orale » (p. 134) du IV^e^ siècle, l'histoire de cette magistrature aurait été calquée par Fabius Pictor sur celle de la préture. Pour l'essentiel, elle se ramène en effet à une succession de collèges de quatre, puis de six membres. Or en 197, le nombre des préteurs passa de quatre à six. Cette hypothèse est à coup sûr ingénieuse. Mais elle laisse entier le problème des collèges de trois membres. En même temps elle implique que l'œuvre de Fabius Pictor était encore en cours d'élaboration dans les années 195. Or la tendance est plutôt à admettre que la rédaction en fut achevée avant la fin de la deuxième guerre punique (B. W. FRIER, *Libri annales Pontificum Maximorum : the Origins of the Annalistic Tradition*, p. 237).

Avec les pages consacrées à l'édilité plébéienne, F. MORA entreprend de démolir ce qu'il tient pour un mythe. Même si rien n'est clair dans la genèse de cette « magistrature », on peut prédire qu'elles lui vaudront quelques volées de bois vert. Sa doctrine se présente comme suit. Contrairement au témoignage de l'annalistique, la plus ancienne édilité est l'édilité curule qui fut créée au lendemain des lois Licinio-Sextiennes. Elle appartenait au groupe des magistratures à *imperium* (*sic*) et, comme ceux de la préture, il était prévu que ses titulaires fussent exclusivement patriciens. L'idée que la décision ait pu être prise dès 363 (Liv. 7, 1, 6) de

les choisir un an sur deux dans la plèbe ne repose sur aucun fondement sérieux. En vérité il fallut attendre les années 300 pour que, comme les grands sacerdoces, cette magistrature s'ouvrît à la plèbe. Ce quasi-synchronisme tenait peut-être au fait que la surveillance et l'entretien des temples entraient dans les compétences des édiles. Le passage du nombre des préteurs de quatre à six entraîna au lendemain de la deuxième guerre punique le dédoublement de l'édilité en édilité curule et édilité plébéienne qui garda le bénéfice de l'*imperium*. Désormais la plèbe détint donc trois des quatre postes disponibles. Quant à la tradition qui fait des *aed. pl.* les auxiliaires des tribuns et ce depuis 492, elle est postérieure à 145. Ce « monstre juridique » (p. 192) fut vraisemblablement forgé en milieu favorable à Ti. Gracchus, dans le cadre d'une réflexion sur le tribunat de la plèbe « nouvelle manière ». L'idée maîtresse en était que la démocratie tribunicienne avait intérêt à imposer la croyance que, de tout temps, la sacrosainteté de ses représentants avait trouvé une arme supplémentaire dans l'*imperium* dévolu à ses auxiliaires.

Dans ce dialogue avec lui-même, F. MORA n'est pas à une hardiesse près. C'est ainsi qu'à l'en croire, une quinzaine de *gentes* légendaires figureraient dans les *Fastes* antérieurs à 366. Ces familles se reconnaîtraient à ce que leur nom disparaît de cette liste après cette date. Dans le meilleur des cas, certaines pouvaient se réclamer d'un tribun de la plèbe ou d'un détenteur de fonctions mineures le plus souvent à époque tardive. Pour ne rien dire des *Verginii* qui apparaissent dans la partie la plus « ancienne » de ce document en la personne de quinze consuls ou tribuns consulaires (auxquels on ajoutera deux *tr. pl.*), pourquoi condamner sans appel les *Horatii*, les *Menenii* et les *Romilii*, alors que trois tribus rustiques, dont la création, en tout état de cause, ne peut être postérieure au V^e^ siècle, portent leur nom et que le souvenir de M. Horatius Puluillus restait attaché à celui de la dédicace du temple de Jupiter Capitolin ?

Mentionnons pour finir les pages consacrées au siège de Véies qui procèdent du même esprit révisionniste. Derrière Véies, c'est *Volsinii* qu'il conviendrait de retrouver. Des opérations menées sur le territoire de cette cité située à proximité d'un lac à la différence de l'autre s'accorderaient en effet avec la tradition d'une intervention romaine, six ans plus tard, à Clusium. Malheureusement l'auteur est muet sur l'essentiel, c'est-à-dire sur les raisons pour lesquelles le souvenir de cette campagne victorieuse fut relégué dans l'oubli, puisque, selon la vulgate, *Volsinii* tomba en 265-264 seulement.

On savait déjà que les *Fastes consulaires* des siècles obscurs sont source de perplexité, voire d'inquiétude à plus d'un titre. F. MORA gardera le mérite d'avoir dénoncé d'autres points faibles de cette liste. Mais, après l'avoir lu, il reste clair pour le recenseur que ces *Fastes* ne relèvent pas du même type d'approche que l'*Histoire Auguste* et que leur exégèse ne gagne rien à ignorer le principe de la *lectio difficilior*. Il ne suffit pas d'autre part de rejeter au détour d'une note le plus clair de ce qui s'est écrit sur le *lapis Satricanus* ou tel article de C. AMPOLO (*P.P.* 30, 1975) pour être en droit de n'en pas tenir compte.